



## Rectification impôts 2021 et 2022

-----  
Par Syldode60

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous poser plusieurs questions, par rapport à une mesure de rectification fiscale car étant mère isolée et ayant toujours mes filles à mon domicile .J'avais eu droit à 2,5 part et cela a été ramené à 1 part pour 2021 et 2022. Il se trouve que même si mes filles ont déclaré leurs impôts, une travaille mais réside sous mon toit et de plus est déclarée handicapée à 80% et l'autre est étudiante en alternance.

pas d'attestation de frais réels pour 2021 par mon employeur et 2022 j'ai été en retraite le 1er décembre 2022 De plus on me reproche des erreurs lorsque j'ai invoqué le droit à l'erreur pour des charges et imputations diverses que j'ai déclaré pour 2017 alors que c'était 2016 j'ai mentionné 13000 euros en grosses réparations au lieu de 9500 euros .

Ensuite erreur 6600 euros mentionné en déficit car j'ai fait mettre une nouvelle chaudière à pellets en remplacement de celle au fuel et cela n'est pas compté comme un déficit De plus j'ai 950 euros à régler avec des intérêts de retard pour 2022 et majorations de 85 euros et 17 euros.

Pour 2021 . Mes 2 filles sont retirées du foyer fiscal pour 2021 Donc j'ai 918 euros à régler pour 2021 16 euros d'intérêts de retard et 55 euros de majoration pour un montant de 918 euros Ce n'est pas une demande de paiement mais des avis d'imposition sur les revenus me seront adressés et j'ai 30 jours pour contester cette rectification. Il est évident que je le fait puisque je suis à la retraite et je vis seule. Que puis-je faire.

Je vous remercie vivement pour vos conseils et renseignements. Très sincèrement.